

**Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle**

-----

**Procès-verbal de la réunion du 22 mai 2026 – 16h00**

**Convocations transmises par voie dématérialisée le 13 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Rachida AISSAOUI, Jérôme AUCLERC, Laurent BOUGEAULT, Christophe BOUCHET, Sébastien CASSIER, Marie-Christine CAUWET, Frédéric DARBON, Noël DEBLAISE, Alain DELANCHY, Yann FAURRE, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT ; Bestabée HAAS, Laure JAVELOT, Pierre JOUAN, Corinne LAFLEURE, Michel LAMY, Maria LEPINE, Vincent LICHERON, Laurent RAYMOND, Valérie TUROT.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Victorien DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Sébastien MARTIN, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Eric SUTEAU, Nicolas TOKER.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Stéphane AUGU, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Emmanuel DUFAY, Frédéric DUPEY, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Catherine GAY, Jean-Marc JASNIN, Eric LOIZON, Patrick NATHIE.

**ETAIENT EXCUSES :**

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Cécile AUDET-PINARD, Ferialle BOUKHTOUCHEN, Guy DAVY, Françoise GORON, Khan KERNER, Patrick LEFRANCOIS, Sarada LOOCK, Patrick NOGIER, Jérôme POTIN, Michel ROLQUIN, Cathy SAVOUREY.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Cyril BOISAUBERT, François LALOT, Bruno MAZERAU, Yves PETIBON, Marie-Laure THEPENIER.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Alain ESNAULT, Jean-Jacques GAZAVE, Pascal PLOTON, Eric RIVAL.

**POUVOIRS :**

- M. Yves PETIBON a donné pouvoir à M. Gilles AUGEREAU
- M. Alain ESNAULT a donné pouvoir à M. Eric LOIZON
- Mme Ferialle BOUKHTOUCHEN a donné pouvoir à M. Pierre JOUAN
- M. Jean-Jacques GAZAVE a donné pouvoir à Mme Sylvia GAURIER
- M. François LALOT a donné pouvoir à M. Victorien DEVALLEE
- Mme Cécile AUDET-PINARD a donné pouvoir à M. Jérôme AUCLERC
- M. Eric RIVAL a donné pouvoir à M. Jean-Marc JASNIN
- M. Jérôme POTIN a donné pouvoir à M. Laurent RAYMOND
- Mme Cathy SAVOUREY a donné pouvoir à Mme Bestabée HAAS

- M. Patrick NOGIER a donné pouvoir à M. Michel GILLOT
- M. Patrick LEFRANCOIS a donné pouvoir à Mme Laure JAVELOT
- Mme Sarada LOOCK a donné pouvoir à Mme Rachida AISSAOUI
- M. Pascal PLOTON a donné pouvoir à M. Jean-Luc CADIOU
- M. Khan KERNER a donné pouvoir à Mme Maria LEPINE
- M. Bruno MAZEREAU a donné pouvoir à M. TOKER
- Mme Françoise GORON a donné pouvoir à M. Sébastien CASSIER

#### DEPARTS ET POUVOIRS TRANSMIS en cours de séance :

- Mme Rachida AISSAOUI est partie à 17h35 et n'a pas donné pouvoir.
- M. Claude GARCERA-TRIAY est parti à 17h50 et a donné pouvoir à Mme Corinne LAFLEURE.
- M. Jérôme AUCLERC est parti à 17h50 et n'a pas donné pouvoir.
- Mme Bestabée HAAS est partie à 17h50 et n'a pas donné pouvoir.
- M. Frédéric DUPEY est parti à 17h55 et a donné pouvoir à M. Emmanuel DUFAY.
- M. Christophe BOUCHET est parti à 17h55 et n'a pas donné pouvoir.
- M. Vincent MORETTE est parti à 18h00 et a donné pouvoir à M. Eric SUTEAU.
- Mme Catherine GAY est partie à 18h05 et a donné pouvoir à M. Jean-Christophe GASSOT.
- M. Gilles AUGEREAU est parti à 18h15 et a donné pouvoir à M. Patrick NATHIE.
- M. Alain BENARD est parti à 18h15 et a donné pouvoir à M. Christophe DUVEAUX.
- M. Sébastien MARTIN est parti à 18h15 et n'a pas donné pouvoir.

#### - Ordre du jour du Comité syndical -

- 1 : ELECTION DU PRESIDENT
- 2 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT ET COMPOSITION DU BUREAU
- 3 : ELECTION DES VICES-PRESIDENTS
- 4 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL
- 5 : DELEGATIONS AU PRESIDENT
- 6 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR
- 7 : CAO – DEPOT DES LISTES
- 8 : CAO – DESIGNATION DES MEMBRES
- 9 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMAT A L'ATU
- 10 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMAT A LA CDPENAF
- 11 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMAT A LA FEDESCOT

Monsieur Janick ALARY, doyen de l'assemblée a introduit la séance et a pris ensuite la Présidence pour procéder à l'élection de la présidence du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle.

Madame Maria LEPINE a été désignée secrétaire de séance.

#### 1. Délibération n°26/03/01 : ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Janick ALARY, en tant que doyen de l'assemblée, est désigné Président de la séance pour procéder aux opérations de vote pour l'élection du Président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle.

Il procède à la mise en place du bureau de dépouillement en désignant les trois plus jeunes membres du SMAT présents : Messieurs Victorien DEVALLEE, Vincent LICHERON et Pierre JOUAN.

Monsieur Janick ALARY annonce la liste des pouvoirs.

Après appel à candidature, Madame Valérie TUROT, se déclare candidate aux fonctions de Présidente.

Madame Valérie TUROT souhaite prendre la parole et se présenter avec le discours suivant :

2e Adjointe au maire de Joué-lès-Tours, en charge du foncier, de l'urbanisme, de l'économie et du commerce, elle a récemment été élue Vice-Présidente de Tours Métropole Val de Loire, chargée de l'urbanisme et du foncier. Elle est par ailleurs conseillère départementale, déléguée à l'économie sociale et solidaire.

Madame TUROT souligne que le SMAT se trouve à une étape clé de la révision du SCoT. Elle rend hommage au travail accompli par l'équipe précédente, dirigée par M. GATARD, ainsi qu'à l'engagement, à l'investissement et à l'énergie déployés pour le Syndicat. Elle rappelle que les enjeux pour le territoire du SCoT sont multiples : lutte contre l'étalement urbain, besoins en logements et en mobilité, préservation des ressources naturelles, transition écologique, ou encore santé.

Si le SCoT a été arrêté lors du comité syndical du 24 octobre 2025, "arrêté" ne signifie pas "terminé" : des travaux et des défis restent à relever. L'enjeu principal est désormais la capacité à avancer ensemble, à créer une dynamique collective et à bâtir une gouvernance solide, crédible et apaisée.

C'est dans cet esprit qu'elle dépose sa candidature à la présidence du SMAT, portée par la conviction que celui-ci a besoin d'une vision politique claire, partagée et ambitieuse pour l'ensemble du territoire. Cette vision ne pourra exister qu'avec une gouvernance collective au sein du SMAT, fondée sur l'écoute, la proximité et l'échange avec chaque territoire. Il s'agira d'entendre les attentes de chaque élu, de respecter les sensibilités et les réalités locales, et de favoriser des discussions partagées, plutôt que subies. Le SMAT doit être un lieu de coopération, et non de confrontation. Elle souhaite une gouvernance où chaque élu trouve sa place et peut pleinement participer aux orientations et aux décisions. L'équité territoriale devra constituer un principe central des actions menées : aucun territoire ne doit être oublié ou relégué au second plan, car la force du territoire réside dans sa diversité et sa complémentarité.

Elle souhaite également donner toute sa place au travail collectif, avec des grandes orientations à débattre ensemble. Les décisions devront être préparées dans la transparence et la concertation.

Madame TUROT est pleinement convaincue que le SMAT dispose de tous les atouts pour réussir cette nouvelle étape, à condition de faire preuve de respect mutuel, de méthode et de travail collectif, avec une véritable volonté de collaborer.

Elle propose une vision : celle d'un territoire ambitieux, solidaire et tourné vers l'avenir.

Consciente de la responsabilité que représente cette fonction, elle s'engage à exercer cette mission avec écoute, disponibilité, transparence et respect de chacun. Son objectif : mettre en place une gouvernance collective au service des territoires, des habitants et des élus.

Il est procédé au scrutin pour cette élection conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités.

### Premier tour

Monsieur Janick ALARY proclame les résultats pour l'élection du Président :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **60**

Bulletins blancs ou nuls : **4**

Suffrages exprimés : **56**

Majorité absolue : **29**

**Madame Valérie TUROT a obtenu 56 voix**

**Madame Valérie TUROT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Présidente du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle au premier tour de scrutin et est immédiatement installée.

## **2. Délibération n°26/03/02 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT ET COMPOSITION DU BUREAU**

---

En application des dispositions des articles L 5711-1, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-président est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité. En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle est composé du président, d'un ou plusieurs vice- présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Conformément à ces dispositions, le comité syndical a défini dans l'article 6 de ses statuts la possibilité de fixer la composition du Bureau syndical à treize membres, parmi lesquels sont désignés le(la) Président(e), le(la) ou les vice-président(e)s et éventuellement d'autres membres.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211- 10,

- **DECIDE** de fixer à 12 le nombre de vice-présidents ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ECHANGES : pas d'échanges**

## **3. Délibération n°26/03/03 : ELECTION DES VICES-PRESIDENTS**

---

En application des dispositions des articles L 5711-1, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte, le Bureau est composé de douze membres, parmi lesquels sont désignés le Président, le(la) ou les vice-président(e)s et éventuellement d'autres membres.

La Présidente, lance un appel à candidature pour les douze vice-présidents et propose qu'il soit procédé à l'élection des vice-présidents du Syndicat Mixte.

Après enregistrement des candidatures, les opérations de scrutin donnent les résultats suivants :

### **1<sup>er</sup> Vice-Président :**

1 candidature : Eric LOIZON

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **60**

Bulletins blancs ou nuls : **1**

Suffrages exprimés: **59**

Majorité absolue : **30**

**Monsieur Eric LOIZON a obtenu 59 voix.**

**Monsieur Eric LOIZON ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé 1<sup>er</sup> Vice- Président.**

Monsieur Eric LOIZON prend la parole à la suite de son élection afin de se présenter. Il rappelle l'attachement de la CC Touraine Vallée de l'Indre à la réussite du SCoT commun et sa volonté de poursuivre les travaux engagés, tout en apportant les ajustements nécessaires à la version arrêtée le 24 octobre 2025. Il souligne également l'importance de maintenir une vision politique cohérente entre les trois collectivités.

**2<sup>ème</sup> Vice-Président :**

1 candidature : Vincent MORETTE  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **60**  
Bulletins blancs ou nuls : **4**  
Suffrages exprimés : **56**  
Majorité absolue : **29**

**Monsieur Vincent MORETTE a obtenu 56 voix**

**Monsieur Vincent MORETTE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président.**

Monsieur Vincent MORETTE prend ensuite la parole. Il indique que le SMAT doit retrouver un fonctionnement serein afin de poursuivre la révision du SCoT, en retravaillant les points ayant suscité des difficultés et en engageant des échanges avec la Préfecture concernant les orientations retenues dans le SCoT arrêté.

Afin de faciliter le dépouillement, à partir de l'élection de la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidence, Monsieur Fabien BARREAU est désigné en tant que quatrième assesseur.

**3<sup>ème</sup> Vice-Présidente :**

1 candidature : Cathy SAVOUREY  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **60**  
Bulletins blancs ou nuls : **11**  
Suffrages exprimés : **49**  
Majorité absolue : **25**

**Madame Cathy SAVOUREY a obtenu 49 voix**

**Madame Cathy SAVOUREY ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamée 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente.**

**4<sup>ème</sup> Vice-Président :**

1 candidature : Jean-Christophe GASSOT  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **60**  
Bulletins blancs ou nuls : **4**  
Suffrages exprimés : **56**  
Majorité absolue : **29**

**Monsieur Jean-Christophe GASSOT a obtenu 56 voix**

**Monsieur Jean-Christophe GASSOT ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président.**

**5<sup>ème</sup> Vice-Président :**

1 candidature : Janick ALARY  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **58**  
Bulletins blancs ou nuls : **3**  
Suffrages exprimés : **55**  
Majorité absolue : **28**

**Monsieur Janick ALARY** a obtenu 55 voix

**Monsieur Janick ALARY** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

**6<sup>ème</sup> Vice-Président :**

1 candidature : Yann FAURRE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **53**

Bulletins blancs ou nuls : **1**

Suffrages exprimés : **52**

Majorité absolue : **27**

**Monsieur Yann FAURRE** a obtenu 52 voix

**Monsieur Yann FAURRE** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

**7<sup>ème</sup> Vice-Président :**

1 candidature : Alain ESNAULT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **50**

Bulletins blancs ou nuls : **6**

Suffrages exprimés : **44**

Majorité absolue : **23**

**Monsieur Alain ESNAULT** a obtenu 44 voix

**Monsieur Alain ESNAULT** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président.

**8<sup>ème</sup> Vice-Président :**

1 candidature : Alain BENARD

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **52**

Bulletins blancs ou nuls : **2**

Suffrages exprimés : **50**

Majorité absolue : **26**

**Monsieur Alain BENARD** a obtenu 50 voix

**Monsieur Alain BENARD** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président.

**9<sup>ème</sup> Vice-Présidente :**

1 candidature : Laure JAVELOT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **52**

Bulletins blancs ou nuls : **6**

Suffrages exprimés : **46**

Majorité absolue : **24**

**Madame Laure JAVELOT** a obtenu 46 voix

**Madame Laure JAVELOT** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamée 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

**10<sup>ème</sup> Vice-Président :**

1 candidature : Stéphane AUGU

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **51**

Bulletins blancs ou nuls : **8**

Suffrages exprimés : **43**

Majorité absolue : **22**

**Monsieur Stéphane AUGU** a obtenu 43 voix

**Monsieur Stéphane AUGU** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-Président.

**11<sup>ème</sup> Vice-Président :**

1 candidature : Christophe DUVEAUX

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **51**

Bulletins blancs ou nuls : **1**

Suffrages exprimés : **50**

Majorité absolue : **26**

**Monsieur Christophe DUVEAUX** a obtenu 50 voix

**Monsieur Christophe DUVEAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé 11<sup>ème</sup> Vice-Président.

**12<sup>ème</sup> Vice-Présidente :**

1 candidature : Corinne LAFLEURE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **51**

Bulletins blancs ou nuls : **3**

Suffrages exprimés : **48**

Majorité absolue : **25**

**Madame Corinne LAFLEURE** a obtenu 48 voix

**Madame Corinne LAFLEURE** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamée 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

#### 4. Lecture de la charte de l' élu local

---

**ECHANGES : pas d'échanges**

La séance est suspendue suite au passage à 32 membres présents à l'issue du point 4, le quorum nécessitant au moins 33 membres.

18h30 : fin de la séance

La secrétaire de séance

Maria LEPINE



La Présidente,

Valérie TUROT

